



GUIDE D'UTILISATION

Page	Article	§	Désignation
1			Sommaire
2			Sommaire
3	1		Participation
3	"	§.1.1	Qui participe
3	"	§.1.2	En cas d'affiliation d'un autre CSD
3	2		Les qualifiés
3	3		Dates de la compétition
3	4		Engagements
3	5		Qualification des joueurs
3	6		Licences
3	"	§.6.1	Présentation de la licence
3	"	§.6.2	Cas de non présentation de licence
3	7		Arbitrage
3/4	"	§.7.1	Désignation des arbitres
4	"	§.7.2	Frais d'arbitrage
4	8		Déroulement de la compétition
4	"	§.8.1	La compétition se déroule
4	"	§.8.2	Jeu et échauffement
4	"	§.8.3	Les boules à trous
4	"	§.8.4	Les boules utilisables
4	"	§.8.5	Utilisation d'une marque pour le point de départ
4	"	§.8.6	Il est interdit de laisser sur l'aire de jeu
4	"	§.8.7	Coach en tenue sportive
4/5	"	§.8.8	Jets annulés et annulation de la marque
5	9		Avertissement et expulsion
5	"	§.9.1	Les paragraphes précédents
5	"	§.9.2	Carton rouge
5	"	§.9.3	Pénalités pour le carton rouge
5	10		Incidents de jeu éventuels
5	"	§.10.1	Temps d'arrêt de jeu sur blessure
5	"	§.10.2	Un joueur (se) peut quitter l'aire de jeu
5	11		Horaires de passage
5	"	§.11.1	Les horaires de passage du samedi
5	"	§.11.2	Les horaires de passage du dimanche
5/6	"	§.11.3	Paragraphes donné à titres informel
6	12		Retard de joueur
6	"	§.12.1	Cas N° 1 Joueur (se) en retard pour son tour en qualification
6	"	§.12.2	Cas N° 2 Joueur (se) en retard pour son tour en finale
6	"	§.12.3	Important Cas N°1 qualification et cas N°2 finale
6	13		Ordre passage
6	"	§.13.1	Définition des ordres de passage
6	"	§.13.2	Entrée en piste des joueurs (ses)
6	"	§.13.3	Exemple ordre de passage
6	"	§.13.4	Passage pour les finales
7	14		Déclaration d'un forfait
7	15		Classement et attribution du titre
7	"	§.15.1	Egalités éventuelles en éliminatoires
7	"	§.15.2	Egalités éventuelle en finale
7	16		Titres et récompenses décernés
7	17		Podium
7	18		Tenues sportives
7	19		Nettoyage des pistes

FFBSQ CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL U60 A et B CN NBC

REGLEMENT TECHNIQUE, SPORTIF et DISCIPLINAIRE

Le Championnat de France individuel U60 A et B relève de la compétence du CN NBC. La Coordination Technique Nationale fixe les quotas des participants par catégorie et par département, définit et diffuse les horaires de la compétition aux CSD.

L'organisation dans son ensemble est confiée au CSD désigné et au responsable ou propriétaire du quillier où se déroule la compétition.

Article 1 Participation

§.1.1 *CSD Bas Rhin *CSD Haut Rhin *CSD Côte d'Or

Catégories : U60 A et B Féminine Catégories : U60 A et B Masculin

§.1.2 En cas d'affiliation d'un autre CSD, le CN NBC se réserve le droit avec le concours de la Coordination Technique de modifier le présent règlement

Article 2 Les qualifiés

Répartition des qualifiés par département établi par la Coordination Technique Nationale lors de la réunion du 02/12/2017 à Gevrey-Chambertin (Inter-régions2017) Suivant les licences 2017/2018

CSD	U60 A Masculin	U60 B	U60 A Féminin	U60 B
Bas Rhin	8	8	4	4
Haut Rhin	3	3	2	2
Côte d'Or	5	5	2	2

Ce tableau est le document de base des qualifiés par catégorie.

IMPORTANT. Etant tributaire du nombre de licenciés par catégorie dans les CSD ce tableau peut varier d'une année sur l'autre. Le responsable de la Coordination Technique sera amené à faire un rééquilibrage quantitatif dans les autres catégories et CSD afin de pouvoir maintenir le nombre de participants à 48. (Le cas se présentant cette saison 2017/2018.)

Dans ce cas les CSD seront avisés par la CTN, avant le déroulement des épreuves qualificatives pour les championnats de France.

Article 3 Dates de la compétition

Cette compétition individuelle se déroule aux dates fixées par le CN NBC.

Le CSD et le club organisateur désignés, acceptent l'organisation en connaissance du cahier des charges de la manifestation, (article 25 du présent règlement)

Article 4 Engagements

Les engagements sont à régler à l'arrivée des délégations auprès du secrétariat du CSD organisateur.

Aucun joueur (se) ne pourra prétendre participer si les engagements ne sont pas réglés.

Le montant des engagements est défini annuellement par le CN NBC.

Article 5 Qualification des joueurs

Le championnat de France individuel U60 A et B est réservé aux joueurs de nationalité Française, régulièrement qualifiés dans leur département.

Article 6 Licences

§.6.1 Chaque joueur (se) présentera sa licence au secrétariat 30mn minimum avant d'entrer en piste. Elle lui sera restituée à la fin de la compétition.

§.6.2 En cas de non présentation de sa licence, le joueur (se) devra fournir un justificatif d'identité. (Carte d'identité, passeport, permis de conduire). Un justificatif présenté sous forme de photo, messagerie électronique ou autre ne sera pas accepté.

En cas de non présentation de licence, ou de justificatif officiel, le joueur (se) ne pourra pas participer à la compétition.

Cas de présentation de justificatif officiel, en remplacement de la licence, la Coordination Technique sera informée, et elle vérifiera la validité de la licence. En cas de non validité, le joueur ou la joueuse sera déclassée, et devra en cas de podium rendre les récompenses qui lui auront été attribuées.

Cas de non présentation de licence, ou en remplacement, présentation de justificatif officiel, le joueur (se) sera passible d'une amende dont le montant est défini par le CN NBC

Article 7 Arbitrage

§.7.1 Les arbitres sont désignés par le CSD organisateur, qui établit un planning d'arbitrage pour ce championnat de France. Il y aura un arbitre principal qui sera responsable du bon déroulement de

la compétition. Deux arbitres doivent officier à chaque prise de poste sur un quillier à 4 pistes. L'arbitre principal devra être présent au plus tard 30 minutes avant le début de la compétition. Les arbitres sont chargés de toutes les tâches qui incombent à leur fonction.

§.7.2 Les frais de repas et les boissons pour les arbitres sont à la charge du CSD organisateur

Article 8 Déroulement de la compétition

§.8.1 La compétition se déroule sur deux journées.

La première journée (samedi) est consacrée aux éliminatoires.

La seconde journée (dimanche) est consacrée aux finales

§.8.2 Chaque joueur lance 4x30 jets (15 plein et 15 déblayage) et a droit à 5 mn d'échauffement

§.8.3 Seules les joueurs (ses) nées avant le 01/01/1962 ont le droit d'utiliser les boules à trous. Le club organisateur de ce championnat a l'obligation de fournir, s'il est nécessaire, les boules à trous

§.8.4 Les boules utilisables pour une rencontre sont celles qui sont dans le réceptacle de retour de boules. Il n'y a pas lieu de se servir d'autres boules. Les boules personnelles, même à trous sont interdites

§.8.5 Une marque autocollante est autorisée pour identifier le point de départ du joueur. Cette marque peut être mise dans l'air de jeu sauf sur la planche de lancement mais elle ne doit pas laisser de traces une fois retirée.

Toutes les autres marques : petite quille, bouchon, pièce de monnaie etc sont interdites.

Faire une marque avec les chaussures, est passible d'un carton jaune.

§.8.6 Il est interdit de laisser des objets, tels que, sacs de sport, bouteilles, etc... dans l'aire de jeu ou sur les réceptacles de boules. Ces interdictions s'appliquent au joueur aussi bien qu'à l'entraîneur ou au soigneur.

§.8.7 Un coach en tenue sportive peut intervenir derrière un joueur (se) à tout moment, avec l'autorisation de l'arbitre. Mais dès qu'il quitte le joueur (se) en cours de jeu ou à la fin du jeu en cours (30^e, 60^e, 90^e jets), ce sera de façon définitive pour toute la durée du match du joueur (se) concerné. Il n'y aura plus de nouvelle entrée d'un coach derrière ce joueur (se) et le coach ne pourra pas intervenir derrière un autre joueur (se) lors du même tour.

Pour plus d'infos (se reporter aux articles 7.6 et 7.7 du Règlement Technique et Sportif du CN NBC)

§.8.8 **Les jets annulés, annulation de la marque**

Les jets dits "annulés" sont ceux qui suivent un avertissement, soit donné par l'arbitre, soit affiché au tableau électronique. Ils seront à reporter dans la colonne "Observations".

Rappel : dans ce cas, en déblayage le jeu continue sur les quilles restantes.

IMPORTANT : se rangent aussi dans la catégorie des jets dits "annulés" :

Les jets nuls avant le lancer de la boule, carton jaune/rouge = annulation du jet suivant

- les jets suivant un premier avertissement suite au comportement antisportif du joueur (joueuse)
- suite à contestation
- suite à des manifestations bruyantes du joueur (joueuse) ou même de son entraîneur
- suite à la contestation de la décision arbitrale
- suite à des mauvais gestes

Tous ces jets seront donc équivalents à 0 point. Dans le déblayage, les quilles sont remises en place si le jet a été effectué.

Il est interdit de :

- entrer en contact avec le sol de l'aire de lancer ou de l'aire de jeu avec son genou, sa main ou avec la boule avant de la lancer. En cas de chute, il n'y a pas de carton jaune.
- faire partir la boule à côté de la planche de lancer
- lancer directement la boule sur la piste: la boule doit obligatoirement quitter la main du joueur sur la planche de lancer
- prendre appui contre le mur latéral
- prendre appui sur le réceptacle de boule
- De faire usage de deux boules en même temps, donner une boule à l'entraîneur pour qu'il l'essuie pendant que joueur lance une autre boule.
- d'utiliser son maillot pour nettoyer les boules
- faire usage d'aérosol
- de simuler le jet sans lancer de boule une fois la rencontre débutée (jet d'échauffement compris), même lors d'une interruption de jeu
- consommer des boissons alcoolisées sur les pistes ou aux tables de marquage
- fumer ou vapoter dans les quilliers

Toutes ces interdictions rentrent dans la catégorie des infractions.

Ces cas d'infractions relèvent tous :

- du carton jaune lors de la première infraction,
 - du carton jaune/rouge lors de la deuxième infraction, et qui entraîne l'annulation de la marque
- La Coordination Technique Nationale rappelle que ce marquage devra être repris dans la colonne observations.

Article 9 Avertissements – Expulsions

§.9.1 **Les paragraphes précédents** ont décrit de multiples cas d'annulations de la marque qui se rangent tous dans la catégorie des "avertissements" pénalisés par le carton jaune/rouge.

En cas de récidive, de persistance dans l'attitude antisportive, de cas d'alcoolisme sur les pistes, a fortiori de cas d'ébriété sur les pistes etc., l'arbitre aura recours au carton rouge, donc signifiant l'expulsion du, joueur (se), entraîneur, dirigeant. Le responsable de la Coordination Technique Nationale, au vu des annotations sur les feuilles de match, et du rapport de l'arbitre, avertira le responsable de la Commission de Discipline du CN NBC, afin que des mesures disciplinaires soient prises pour réprimer ce genre d'abus.

Tout litige, porté à la connaissance de la Commission de Discipline du CN NBC sera traité en réunion par les membres de cette commission

§.9.2 **Carton rouge ; Un joueur (se) expulsé (carton rouge) ne peut pas être remplacé**, mais les quilles et les points qu'il aura acquis avant son expulsion seront comptabilisés sur la feuille de match.

Un entraîneur expulsé (carton rouge) ne pourra plus intervenir pour le reste de la compétition.

Pour le carton rouge, donc expulsion du joueur (se) ou de l'entraîneur, du dirigeant, pendant la compétition ou après la sortie des pistes, dans ces deux cas (le joueur ou l'entraîneur et si l'entraîneur est également joueur ou dirigeant, le fautif sera **immédiatement suspendu** et dans l'attente du jugement qui sera rendu lors de la réunion de la Commission de Discipline du CN NBC Cette réunion se tiendra dans les 15 jours qui suivent la signification des faits. (Voir article 21 Litiges §.21.2 du présent règlement).

§.9.3 **Pénalités pour le carton rouge.** Le fautif est suspendu immédiatement **15 jours** de toutes compétitions, départementale, régionale, nationale et de son rôle de dirigeant, il sera en attente de la décision de la Commission de Discipline du CN NBC qui se réunira dans un délai les 15 jours. Elle se prononcera sur les faits reprochés à la lecture du rapport de l'arbitre et de la feuille de match communiqués par la CT du CN NBC ou du rapport envoyé par une personne autorisée (voir article 12, §.12.1.5 du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire du CN NBC) et après avoir entendu le fautif (ve).

Article 10 Incidents de jeu éventuels

§.10.1 Sur blessure, un joueur peut demander l'arrêt du temps de jeu. Le temps autorisé sur blessure est au maximum de 10 minutes indivisibles. Un seul arrêt pour blessure est autorisé par joueur S'il reprend la compétition avant les 10mn, sur un nouvel arrêt, il pourra se faire soigner avec l'autorisation de l'arbitre, mais le temps ne sera pas arrêté.

§.10.2 Un joueur peut quitter l'aire de jeu pour satisfaire un besoin naturel. Il doit, bien entendu, en aviser l'arbitre. Il n'a pas, comme dans le cas d'une blessure, dix minutes pour reprendre le jeu, le chrono n'est donc pas arrêté. Une fois les 12 minutes réglementaires écoulées, le joueur doit arrêter, qu'il ait terminé ses 30 jets ou non. Les autres joueurs ne tiennent pas compte de l'interruption et continuent leur jeu sur leur piste. Pour le cas où le joueur effectue sa demande auprès de l'arbitre pendant un changement de piste, son chrono sera remis en marche à l'ordre de mise en jeu de l'arbitre, que le joueur ait réintégré sa place ou non

Article 11 Horaires de passage

§.11.1 Les horaires de passage du samedi sont planifiés par la Coordination Technique Nationale suivant le nombre de qualifiés par département. (Article 2 du présent règlement) l'ordre de passage est défini comme suit ; Féminine U60 B, féminine U60 A, masculin U60 B, masculin U60 A.

§.11.2 Horaires de passage du dimanche. (Donné à titre informel ces horaires pouvant évoluer)

10h00	Finale des U60 B Féminine	4 joueuses
11h00	Finale des U60 A Féminine	4 joueuses
12h00	Finale des U60 B Masculins	8 joueurs
14h00	Finale des U60 A Masculins	8 joueurs

§.11.3 (Les §.11.1 et §.11.2) sont rédigés à titre informel et ne peuvent pas être figés, étant tributaire de nombreux facteurs. (Nombre de joueurs (ses) qualifiés, nombres de joueurs (ses) participants par catégorie dans les départements, nombre de pistes sur le quillier) etc.

Le CN NBC et la Coordination Technique Nationale se réservent le droit de modifier le déroulement de cette compétition

Article 12 **Retard de joueurs (ses)**

La compétition doit se dérouler en continuité, même s'il y a avance sur les horaires prévus.

§.12.1 **Cas N° 1. Qualification.** Si un joueur (se) n'est pas présent lors de l'entrée en piste de son tour de qualification, son compteur sera mis en marche lors de l'ordre de mise en jeu de l'arbitre pour les 5 minutes d'échauffement, si le joueur (se) arrive pendant ces 5 minutes d'échauffement, il (elle) peut entrer en piste avec l'autorisation de l'arbitre, mais il (elle) devra arrêter à la limite des 5 minutes de son chronomètre. Si le joueur (se) arrive après l'ordre de mise en jeu de l'arbitre pour disputer les 120 jets, il (elle) peut prendre la compétition en cours de jeu avec l'autorisation de l'arbitre, sans faire de boules d'échauffement et en respectant les règles de jeu (exemple ne pas lancer la boule avant le feu vert du tableau) et il (elle) sera arrêté par le chronomètre à l'issue des 12 minutes de jeu.

§.12.2 **Cas N° 2. Finale.** Si un joueur (se) n'est pas présent lors de l'entrée en piste de son tour pour la finale. Déroulement Identique au **Cas N° 1**

§.12.3 **IMPORTANT.** Si malgré ce retard, suivant le **Cas N°1 qualification.** Le total de quilles réalisé permet à ce joueur (se) de se qualifier pour la finale, rien ne pourra s'opposer à ce qu'il (elle) participe à cette finale.

Si malgré ce retard, suivant le **Cas N°2 finale.** Le total de quilles réalisé permet à ce joueur (se) lors de la finale d'accéder au podium, rien ne pourra s'opposer à ce que ce joueur (se) reçoive la récompense prévue à son classement, ni aux récompenses annexes pouvant être attribuées.

Article 13 **Ordre de passage**

§.13.1 Suivant le lieu où se déroule ces championnats de France, l'ordre établi par département est le suivant.

Si les Chts de France sont en Côte d'Or (Côte d'Or, Haut Rhin, Bas Rhin)

Si les Chts de France sont dans le Haut Rhin (Haut Rhin, Bas Rhin, Côte d'Or)

Si les Chts de France sont dans le Bas Rhin (Bas Rhin, Côte d'Or, Haut Rhin)

§.13.2 Cependant en raison du nombre de qualifiés (article 2 du présent règlement) irrégulier entre les départements, il peut y avoir plusieurs joueurs (ses) à la suite du même département à entrer en piste, ceci jusqu'à rattraper l'égalité du nombre de participants (tes) restant à entrer en jeu des trois départements.

Les joueurs (ses) entrent en piste dans l'ordre décroissant de leur classement qualificatif départemental pour le Championnat de France et par ordre décroissant des N° de piste.

§.13.3 Exemple : Pour les U60 masculins A avec le nombre qualifiés prévu au tableau officiel (article 2 du présent règlement) : 5 CO, 3 HR, 8 BR

a) En Côte d'Or.

Piste 1	Piste 2	Piste 3	Piste 4
5 ^e CO	6 ^e BR	7 ^e BR	8 ^e BR
3 ^e CO	4 ^e BR	4 ^e CO	5 ^e BR
2 ^e HR	2 ^e CO	3 ^e BR	3 ^e HR
1 ^{er} BR	1 ^{er} HR	1 ^{er} CO	2 ^e BR

b) Dans le Haut Rhin.

Piste 1	Piste 2	Piste 3	Piste 4
5 ^e BR	6 ^e BR	7 ^e BR	8 ^e BR
3 ^e HR	4 ^e CO	4 ^e BR	5 ^e CO
2 ^e BR	2 ^e HR	3 ^e CO	3 ^e BR
1 ^{er} CO	1 ^{er} BR	1 ^{er} HR	2 ^e CO

c) Dans le Bas Rhin.

Piste 1	Piste 2	Piste 3	Piste 4
5 ^e BR	6 ^e BR	7 ^e BR	8 ^e BR
3 ^e BR	4 ^e CO	4 ^e BR	5 ^e CO
2 ^e CO	2 ^e BR	3 ^e HR	3 ^e CO
1 ^{er} HR	1 ^{er} CO	1 ^{er} BR	2 ^e HR

§.13.4 Pour les finales

Les joueurs (ses) qualifiés entrent en piste dans l'ordre décroissant de leur classement qualificatif obtenu lors des éliminatoires et par ordre décroissant des numéros de pistes.

- Article 14** **Déclaration d'un forfait**
Un forfait doit être déclaré au plus tard à 16 heures la veille de la date prévue de la compétition, soit 18 heures minimum avant l'heure de début de la compétition pour être enregistré, avec explication des raisons de ce forfait. Les destinataires de ce forfait sont, le club le CSD organisateur et le responsable de la Coordination Technique Nationale. Ceux-ci sont tenus d'en accuser réception. Tout joueur (se) qualifié (ée), absent (e) lors des finales (sauf maladie ou accident justifié par un certificat médical) sera pénalisé (ée) dans ces deux cas d'une amende L'amende de forfait est fixée annuellement par le CN NBC, et doit être réglée au trésorier dans les 8 jours qui suivent sa signification
- Article 15** **Classement et attribution du titre**
*Le classement se fait au nombre de quilles abattues.
Pour les finalistes, le résultat des éliminatoires est cumulé à celui obtenu en finale.
Le titre revient au joueur ayant réalisé le plus grand score.
Pour départager les égalités éventuelles.*
- §.15.1 **En éliminatoires**
*1) Le déblayage de façon décroissante entre les joueurs (ses) concernés
2) Les jets nuls de façon croissante entre les joueurs (ses) concernés.
3) L'écart entre le plus petit et le plus gros jeu sur les 4 séries de 30 jets des joueurs (ses) concernés (es) et ceci de façon croissante
4) L'écart entre le plus petit et le plus gros jeu sur les 4 séries de 15 jets en déblayage des joueurs (se) concernés (es) et ceci de façon croissante*
- §.15.2 **En finale**
*1) Le déblayage tours cumulés de façon décroissante entre les joueurs (ses), concernés.
2) Les jets nuls des 2 tours cumulés, de façon croissante entre les joueurs (ses) concernés.
3) L'écart entre le plus petit et le plus gros jeu sur les 8 séries de 30 jets des joueurs (ses) concernés (es) et ceci de façon croissante.
L'écart entre le plus petit et le plus gros jeu sur les 8 séries de 15 jets en déblayage des joueurs (se) concernés (es) et ceci de façon croissante.*
- Article 16** **Titres et récompenses décernés**
*Le titre de Champion de France Individuel est décerné aux catégories :
U60 A et B Féminine
U60 A et B Masculin
Les récompenses
Remise le dimanche en clôture des championnats.
Le champion de France de chaque catégorie reçoit :
Une médaille d'Or, un diplôme et une coupe
Le Vice-champion de France de chaque catégorie reçoit :
Une médaille d'Argent et un diplôme
Le 3^{ème} de chaque catégorie reçoit :
Une médaille de Bronze et un diplôme
Des récompenses annexes peuvent être attribuées aux joueurs par le CSD organisateur ou le club organisateur*
- Article 17** **Podium**
*Lors de la remise des récompenses, les joueurs (ses) doivent se présenter sur le podium en survêtement ou tenue de sport de leur club respectif.
L'absence d'un joueur (se) lors de la remise des récompenses sera pénalisée par une amende dont le montant est fixé par le CN NBC.*
- Article 18** **Tenues sportives.**
*Les joueurs (ses) doivent se présenter sur les pistes en tenue sportive, comportant de façon visible et lisible le nom ou le sigle du club.
La surface pour les supports publicitaires et leur nature est réglementée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, la publicité pour le tabac et l'alcool est légalement interdite.*
- Article 19** **Nettoyage des pistes**
*Le nettoyage des pistes et du plateau doit se faire tous les deux tours. Un balai imbibé d'un peu de produit est suffisant.
Décision adoptée à l'unanimité par le CN NBC le 08 septembre 2013.*

Article 20 Amendes

Nous avons évoqué dans ce règlement tous les cas qui relèvent d'une amende.

Le montant de toutes ces amendes est fixé annuellement par le CN NBC. Il est envoyé à chaque début de saison par le trésorier du CN NBC en même temps que les formulaires de renouvellement des licences.

Une amende devra être réglée dans les huit jours à réception de sa signification par le trésorier du CN NBC, par chèque libellé à l'ordre de FFBSQ CN NBC et envoyée à l'adresse du trésorier du CN NBC

Article 21 Discipline

§.21.1 Litiges et sanctions

*Tout litige sera tranché en réunion par la commission de discipline du CN NBC dans les 15 jours qui suivent leur signification et suivant le cas de gravité sera transmis aux organes disciplinaires de première instance et d'appel de la FFBSQ. (Voir **article 11** Discipline, **article 12** amendes et sanctions §.12.1.1 tableau des sanctions et amendes applicables, **article 13** Dopage, §.13.1.5 tableau des règles et sanctions applicables pour usage de produits dopants du Code Mondial Antidopage) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire du CN NBC.*

§.21.2 Pour le carton rouge, le fautif est suspendu immédiatement 15 jours de toutes compétitions, départementale, régionale et nationale et en attente de la décision de la Commission de Discipline du CN NBC qui se réunira dans un délai les 15 jours. Elle se prononcera après avoir pris connaissance des faits reprochés inscrits sur la feuille de match et du rapport de l'arbitre, et après avoir entendu le fautif (ve).

*La Commission de Discipline se prononcera sur la sanction à appliquer. Cette sanction, suivant la gravité des faits, pourra aller de la suspension de la licence avec interdiction de jeu pour les matches de toutes les catégories de championnat, coupes, tournois, sélections pour une durée de **15 jours à 1 an** (Voir § 12.1.1) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire du CN NBC)*

§.21.3 Pour les réserves posées sur la feuille de match, et contresignées des deux capitaines, les résultats définitifs d'une rencontre seront validés ou invalidés suivant la décision qui sera rendue en réunion par la Commission de Discipline du CN NBC.

Article 22 Dopage

§.22.1 Par l'alcool.

Tout joueur (se), coach, dirigeant, arbitre sont interdits d'alcool sur les lieux de la compétition. Le contrôle d'une personne susceptible d'avoir bu peut se faire par le contrôle de l'haleine ou par analyse de sang.

*A partir de 0.1g d'alcool, tout licencié sera considéré comme dopé et pourra être disqualifié (e) et suspendu immédiatement, avec interdiction de pratiquer dans notre discipline suivant les cas, en se référant à : (l'article 12.1, et § 12.1.1 tableau des amendes et sanctions et article 13, §.13.1.1) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire CN NBC pour une période entre **15 jours et 24 mois** et passible d'une amende ne pouvant pas excéder **10 000.00€**.*

§.22.2 Par produits dopants

*Tout joueur (se), coach, dirigeant, sont susceptibles de subir un dépistage de produits dopants interdits par le Code Mondial Antidopage (CMA) lors d'une compétition nationale ou internationale. Ce contrôle peut être effectué par prélèvement urinaire, sanguin, salivaire, par l'air expiré, afin de déceler les traces d'une substance interdite ou illicite dans le corps du contrôlé (e). En cas de contrôle positif le licencié sera considéré comme dopé, et sera disqualifié (e) et suspendu, avec interdiction de pratiquer dans notre discipline suivant le cas, en se référant à (L'article 13 Dopage §13.1.6, §13.1.7, §13.1.8, §13.1.9, §13.1.10, Tableaux des règles et sanctions pour usages de produits dopants) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire du CN NBC à moins qu'il puisse donner la preuve de sa non-culpabilité, il encourt suivant les multiples cas une suspension qui peut aller de la suspension de, **6mois et à vie** et d'une amende ne pouvant pas excéder **45 000.00€***

§.22.3 Information complémentaire sur la mise en application des sanctions

Comme précisé dans les §.9.3, §.21.2, §.22.1, les sanctions sont appliquées immédiatement, il est évident que si la sanction intervient dans les derniers jours du calendrier sportif du CN NBC ou du CSD, de la compétition ou le fautif (ve) aura été suspendu, le reliquat de la sanction sera reporté sur le début de la saison suivante de cette même compétition

Article 23***Trousse de premiers soins***

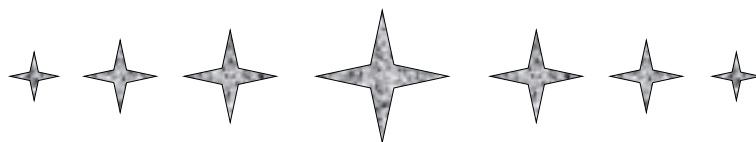
Une trousse de secours et de premiers soins doit être présente dans chaque quillier. Les arbitres vérifieront avant chaque rencontre la présence de cette trousse et la date de péremption des produits qui s'y trouvent. Décision adoptée à l'unanimité par le CN NBC le 08 septembre 2013.

Article 24***Connaissance du règlement***

Ce règlement sera mis en ligne dès son approbation sur le site de la FFBSQ onglet Ninepin Bowling Classic, index règlements.

Les membres du Comité National NBC ainsi que les Présidents et les arbitres des CD et CSD seront informés de cette mise en ligne. Il en sera de même lorsqu'il y aura modification de ce dit règlement. Les clubs seront informés par le Président de leur CSD.

Tous les clubs qui s'engagent, le font en connaissance de cause et doivent se plier aux exigences de ce règlement sous peine de sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'éviction de ces championnats de France.



FFBSQ CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL U60 A et B CN NBC

Article 25 CAHIER DES CHARGES

Désignation des tâches pour l'organisation de la manifestation

CN NBC Le championnat de France individuel U60 A et B relève de la compétence du CN NBC.

§.25.1 *Il fixe les dates de la compétition.

*Il veille à ce que la compétition soit attribuée au CSD organisateur suivant l'ordre établi

*Fournit sur demande les diplômes.

CTN §.25.2 *Détermine le nombre de joueurs (ses) qualifiés (ées) par CSD dans les différentes catégories

*Envoie une demande de renseignement à chaque CSD afin de connaître la liste des qualifiés.

*Enregistre les joueurs (ses) qualifiés (ées) suivant les informations données par les CSD.

*Etablit les horaires de passage des joueurs, et les envoient aux CSD et au club organisateur.

Les

CSD §.25.3 * Font parvenir les horaires de passage aux clubs des joueurs (ses) qualifiés de leur CSD reçu de la CTN

CSD §.25.4 *Désigne le club organisateur

Organisateur *Diffuse les ordres de passage aux clubs des joueurs (ses) participants. (es)

*Désigne les arbitres pour la compétition. (2 arbitres par prise de poste)

* Fait des affiches, et les communiquent aux CSD et aux clubs de Bowling Classic pour affichage.

*Fait de la publicité par l'intermédiaire des médias

*Est en charge du secrétariat.

*Encaisse les engagements des joueurs (ses).

*Contrôle les licences.

*Présente les joueurs (ses) à l'échauffement et annonce leurs résultats individuels.

*Fait l'affichage des résultats sur les tableaux réservés

*Envoie les invitations aux personnalités (Départementales, Nationales)

*Fournit les récompenses, médailles, coupes et diplômes. (3 diplômes par podium)

*Assure la proclamation des résultats.

*Envoie les résultats définitifs et complets des éliminatoires et finales de la compétition, à la CTN aux CSD pour diffusion dans les clubs et aux membres du CN NBC

CLUB§.25.5 *Doit assurer l'intendance pour les repas, le samedi midi, soir et dimanche midi.

Organisateur *Communique aux Présidents des CSD, les fiches d'inscription de repas, les menus et le prix.

*Fournit une liste d'hôtels susceptibles d'intéresser les clubs des CSD extérieurs.

*Met à disposition une salle pour les repas, la remise des récompenses et le verre de l'amitié

*Met à disposition vestiaires et douches.

*Met à disposition les pistes, et le matériel dans un très bon état.

*A l'obligation de fournir des boules à trous pour la compétition

*Assure la tenue des pupitres de marquage,

*Prévoit le nettoyage des plateaux de réception de quilles tous les 2 tours,

*Prévoit une personne pour le cas d'intervention mécanique, (démêlage, casse de quille ou de corde etc)

*Prépare sur ordinateur le programme de la compétition.

*Fait apparaître les résultats sur écran déporté ou sur tableau d'affichage

*Prévoit un emplacement pour le CSD organisateur.

*Met à l'entrée du quillier le drapeau Français, Européen et celui de son département ou région.

*Décore le quillier.

*Prévoit une sonorisation.

*Prévoit un podium pour la remise des récompenses.

*Prévoit l'hymne National pour la remise des récompenses

*Doit posséder une trousse de secours et de premiers soins, avec les produits dans la date de péremption.

*Peut offrir, s'il le souhaite des récompenses annexes individuelles.

*Est chargé des invitations des personnalités (Communales, Présidents de clubs, sponsors etc.)

*Offre le pot de l'amitié, après la remise des récompenses.